



CDEN du jeudi 15 février 2024

*Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture
Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
Madame la Vice Présidente du Conseil Départemental
Mesdames et messieurs les membres du CDEN*

«En France, l'école de la République est laïque, car la laïcité garantit à tous les élèves et à tous les niveaux un enseignement consacré au seul culte du savoir et de la recherche, qui forgent les esprits libres et ouverts au monde.» *Robert Badinter*

L'école doit assurer l'égal accès de toutes et tous aux mêmes enseignements, dans les meilleures conditions sur l'ensemble du territoire. Cela passe par des politiques qui assurent la mixité sociale et cassent les phénomènes de ghettoïsation et de séparatisme social. Seule l'École publique laïque scolarise tous les jeunes. Il est plus que temps de cesser de les diviser. L'enseignement privé sous contrat, financé à 73% par l'argent public, sépare les élèves. Ceux de familles très favorisées (26,4 % des effectifs en 2000, 40,2 % en 2021). Les élèves de milieux favorisés ou très favorisés y sont majoritaires (55,4 % en 2021 contre 32,3 % dans le public). Alors que le public scolarise trois fois plus d'élèves boursiers (29,1%) que le privé (11,8%)[1]. La concurrence inégale et faussée de l'enseignement privé sous contrat participe à la ghettoïsation, notamment des quartiers populaires. Le financement collectif du séparatisme social et scolaire n'est pas acceptable, l'argent public doit aller à l'École publique. Cela permettra notamment une gratuité complète effective, particulièrement utile à la scolarisation des élèves des familles les plus défavorisées.

Redonner espoir et ambitions à toute la jeunesse, nécessite de concrétiser partout les visées émancipatrices de l'École publique laïque.

Elle ne se défie pas de ses élèves. La laïcité scolaire doit leur permettre d'entrer dans une dimension réflexive et critique dans laquelle, dans le cadre de la loi, leurs questionnements ou avis sont légitimes et mis en perspective par les programmes et les enseignements.

L'École publique fait le choix des savoirs et de la raison pour participer à la construction de l'esprit critique et d'une pleine liberté de conscience. Elle promeut l'égalité de genre et combat

toutes les formes de discriminations et de racismes. Des citoyens et citoyennes, formé·es, dans le cadre républicain du principe de laïcité peuvent ainsi faire obstacle à toutes les dominations.

Faute de moyens et d'ambition pour son développement, faute d'une défense véritable face aux attaques qu'elle subit de la part des réactionnaires de tous bords, l'École publique laïque est aujourd'hui abîmée, y compris par des réformes et expressions gouvernementales. Or, les besoins sont énormes et urgents : inégalités scolaires, détresse et décrochage scolaire, programmes et rythme des apprentissages trop denses, cours non assurés, enfants à besoin particuliers non scolarisés... L'État manque à son devoir de service public d'éducation de toutes les citoyennes et tous les citoyens.

Les politiques publiques, y compris de l'institution scolaire, doivent cesser de l'affaiblir.

Ce n'est pas « le choc des savoirs » qui va relever le niveau mais affaiblir la démocratie scolaire et mettre à mort le collège unique. Réponse simpliste à des problèmes complexes ! A tel point que les textes sur le redoublement, les groupes de niveau, la nouvelle organisation du collège et des SEGPA ont tous été rejetés à l'unanimité lors du CSE du 8 février dernier.

Le dernier rapport PISA confirme l'impact durable du COVID sur les élèves dans le monde entier. Pour la France, il rejoint les alertes de ces dernières années de la FCPE sur les effets délétères au quotidien du manque de moyens humains et financiers.

L'école française ne corrige en rien les inégalités sociales, voire elle les accentue. Les élèves les plus défavorisés sont encore un peu plus fragilisés par le système. Il devient toujours plus difficile d'apprendre, surtout pour les élèves issus de milieux modestes. Un élève sur 10 est touché par la grande pauvreté.

Le climat scolaire et disciplinaire se dégrade encore et compromet les apprentissages. Un phénomène qui est aggravé par le nombre d'élèves par classe, en moyenne 30 au collège et 35 au lycée, l'un des plus hauts de l'OCDE.

Les sureffectifs d'élèves par classe et le non-remplacement de professeurs sont au cœur du problème. Alors qu'en 2018, 17% des directions d'établissement considéraient que l'enseignement était entravé par le manque d'enseignants, ce pourcentage est passé à 67% en 2022! Le rapport souligne également ce qui est l'une des préoccupations majeures de la FCPE: les remplacements «garderie» sont préjudiciables aux élèves. Seuls des enseignants et personnels qualifiés doivent être recrutés.

Alors que nous espérons du gouvernement une réduction significative des effectifs dans les classes, avec la création massive de postes d'enseignants dans toutes les matières, 2500 postes seront à nouveau supprimés à la prochaine rentrée en France.

Comme le souligne le rapport PISA, la préoccupation majeure du ministère devrait être la lutte contre les déterminismes sociaux. Nous attendons encore la confirmation et l'accélération du chantier sur la mixité sociale et scolaire ouvert avec lucidité par Pap Ndaye.

L'école est transformée en une machine à sélectionner les élèves. Écoles, collèges, lycées seront notés et sujets à tous types de classements, encourageant tous les clientélismes et le contournement scolaire. Aussi, il appartiendra aux élèves de se frayer un chemin vers la réussite dans des classes surchargées, avec des enseignants manquant de temps et d'effectifs adaptés pour remédier à leurs difficultés lorsque les premiers signes d'échec seront là.

Même si la FCPE note la volonté de créer des postes d'enseignants en français et mathématiques, comment imaginer ces recrutements sans revalorisation du statut d'enseignant? Il est à craindre que les groupes de niveaux cloisonnent les plus faibles avec les plus faibles, alors que le rapport Pisa décrit leurs effets délétères. Ce rapport préconise des groupes de remédiation ponctuels et limités dans le temps, basés sur les besoins spécifiques et temporaires des élèves.

Dans les annonces du ministre de l'Éducation nationale, le redoublement est vu comme un outil pour restaurer l'autorité des enseignants. Nous constatons effarés que les élus conservateurs se bousculent dans les médias pour expliquer que le redoublement sera la juste sanction pour les élèves qui auraient démerité !

Dans cette logique, un enfant en échec le serait par son seul manque de travail. Un enfant harcelé, un enfant vivant une crise familiale, un enfant malade qui verra sa scolarité perturbée, auront donc à subir une double peine... Dire qu'un élève en échec est un élève qui ne travaille pas, ce n'est pas un raccourci dramatique, c'est une violence à l'encontre des enfants.

En France, contrairement aux idées reçues, le redoublement n'est pas une garantie pour réussir, surtout s'il est subi, car l'élève ne se sent pas plus soutenu ou accompagné, faute de dispositif d'aide de type « plus de maîtres que de classes ».

Si l'on doit retenir une seule phrase de Gabriel Attal c'est celle-ci : "Le taux de réussite au brevet et sans doute aussi au bac diminuera dans les années à venir. J'en ai conscience et je l'assume".

Mais regardons qui échoue au brevet et au bac. Seulement 3% des enfants de cadres échouent au brevet contre un enfant d'inactifs sur quatre (24%), un sur cinq des enfants d'ouvriers (18%) et un sur huit des enfants d'employés (12%). Les proportions sont à peu près les mêmes au bac.

Quand Gabriel Attal annonce une hausse du taux d'échec au brevet et au bac, cela ne concerne pas les enfants favorisés. Les mesures ne vont que renforcer ces inégalités sociales de réussite scolaire.

Arrive l'examen du brevet transformé en examen conditionnant le passage en lycée. A quoi servira la "prépa lycée" pour les enfants ayant échoué au brevet ? A les renforcer ou à les faire décrocher et qu'ils quittent le lycée sans rien c'est-à-dire à créer une classe de relégation, stigmatisante et sans garantie de poursuite des études en lycée ? Ces mesures seront-elles financées par le décrochage de 90 000 jeunes supplémentaires chaque année ? Sous prétexte d'excellence, ces annonces sont en réalité anti-sociales.

Et pour finir, la reprise de la proposition de loi présentée à l'assemblée nationale par le RN le 12 janvier 2023: l'uniforme. *Nous pourrions a priori être séduits par cette idée qui vise à gommer les inégalités sociales apparentes entre les élèves et prévenir le harcèlement scolaire. Mais en réalité, l'uniforme ne réduit pas les inégalités, au mieux, il les cache sans rien changer du quotidien que vivent les enfants des familles défavorisées, au pire, il les aggrave. Voire d'après certaines études scientifiques, il diminue le sentiment d'appartenance au groupe.*

L'autre réforme importante est celle du lycée professionnel. Les textes ont été rejetés eux aussi à l'unanimité (58 vis contre, 18 abstentions, 0 pour) par le CSE le 8 janvier dernier. Mais là c'est pire : avant de partir, Madame Oudéa-Castéra, sous la signature du seul Dgesco, a fait publier les textes au Journal officiel du 3 février. Malgré le rejet massif en CSE, la nouvelle ministre ne s'est pas davantage engagée à revoir ces textes qui *programment des heures de cours en moins et toujours plus d'entreprise dans la scolarité des élèves du lycée professionnel*.

Ce n'est pas en affichant un, deux ou trois tours de vis par autoritarisme que l'école fera progresser les élèves et fera s'investir les parents dans la scolarité de leurs enfants.

Pour une école pleinement utile à la jeunesse, il faut investir dans la formation initiale et continue de tous les personnels, dans une revalorisation sans condition de leur rémunération, leur garantir un cadre de travail respectueux de leurs hautes qualifications et de leur personne. Il faut des actes pour assurer la protection, le respect et la valorisation des personnels, comme de leurs métiers.

L'École publique laïque doit recevoir les moyens humains et matériels lui permettant de faire vivre ses ambitions intellectuelles et civiques.

La FCPE conteste donc le traitement superficiel des maux de l'école sans s'attaquer aux racines profondes. La FCPE rejette le « choc des savoirs » et demande l'abandon complet et immédiat des mesures, car l'école, c'est faire société, et non trier et fracturer.

Nous demandons également la réduction significative des effectifs par classe, la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers, des formations pour les enseignants afin de mieux gérer les classes à niveaux hétérogènes et la création massive sur 5 ans de postes d'enseignants dans toutes les matières, permettant la mise en place de groupe de remédiation par besoin afin de bâtir une nouvelle école publique.

L'école crée les conditions de l'émancipation en protégeant de tout prosélytisme et en faisant cesser en son sein toutes les assignations. Cela doit être préservé et expliqué. Y faire venir, étudier, s'épanouir tous les jeunes doit être une exigence nationale.

Le 10 avril 1870 Jules Ferry dénonçait l'inégalité d'éducation, renvoyant le lien entre pauvreté et ignorance au régime de castes binaires opposant les supérieurs et les inférieurs. Il proposait de supprimer ces distinctions de classe en créant une école pour les riches et les pauvres.

Ne retournons pas à l'école dénoncée par Jules Ferry.

Il est urgent que la République soutienne pleinement son école, la seule école de toute la jeunesse vivant dans ce pays.

Ensemble construisons le rapport de force nécessaire pour réaliser partout les ambitions de l'École publique laïque.

Je vous remercie.

[1] Cour des comptes, Rapport public thématique, L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT, Juin 2023.